



Discrimination et refus de location puis je porter plainte ?

Par **mila586**, le **21/06/2010 à 10:44**

Bonjour, rnil y a une semaine , nous avons visités mon fiancé et moi un appartement qui nous a enormement plus, nous avons déposé un dossier a l'agence qui nous a répondu que le propriétaire avait une assurance loyer impayé donc que lon ne pouvait pas avoir de quotionnaire et quil fallait faire la demande a l'assurance avec notre dossier pour voir sils acceptais la location , et elle nous dit ca metonnerais !!! rnsachant que mon amis est en cdi 1500 brut et moi cdi aussi 1080 net pour un loyer de 570 euros rnnous avons 1 enfant et je serais de nouveau en congé maternité mi aout !rma premiere question ai : financierement peut on nous refuser l'appartement ?rnrnensuite en rentrant chez nous , en consultant nos e-mail nous somme tomber de haut , le propriétaire de l'appartement nous a envoyé un mail par erreur (il était destiné a l'agence !) precisant quil fallait nous refuser la location car 2 enfant !!!!!!!!!!!!! rnpuis je porté plainte pour discrimination ? ne vas til pas jouer sur le faite que nos salaire ne soi pas exorbitant ! ?rnrnc'est un peu long desolé :)

Par **francishop**, le **22/06/2010 à 21:15**

Bonsoir,rnrnCôté salaire pas de soucis : Vous gagnez + de 4 fois le loyer.rnrnPar contre, la surface de l'appartement?rnrnCordialement.

Par **mila586**, le **23/06/2010 à 20:30**

60 m2 pour la surface de l'appartement ! Inca peut jouer ?